

# TARIFS DOUANIERS, COMMERCE ET SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE : APERÇU DE LA DERNIÈRE CONSULTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Publié le 28 août, 2024

**Catégories:** [Perspectives](#), [Publications](#)

Le 9 août 2024, Affaires mondiales Canada (« **Affaires mondiales** ») a lancé une période de consultation publique de 45 jours afin d'explorer de nouvelles stratégies pour protéger et améliorer la sécurité économique du Canada. Ces consultations, qui seront ouvertes jusqu'au 23 septembre 2024, visent à éclairer les efforts du gouvernement du Canada destinés à renforcer la résilience économique du pays face aux menaces que représentent des acteurs étatiques et non étatiques, qui pourraient nuire aux intérêts du Canada et à l'ordre international fondé sur des règles.

Cette initiative s'appuie sur les efforts continus du gouvernement du Canada destinés à relever les défis en matière de sécurité économique. Elle fait suite notamment à la récente consultation du ministère des Finances du Canada concernant les tarifs douaniers sur les véhicules électriques (VE) et les chaînes d'approvisionnement connexes. Cette consultation a mis en évidence les liens étroits entre les politiques commerciales, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et les intérêts économiques nationaux — des questions qui sont désormais au cœur des préoccupations d'Affaires mondiales. Les entreprises qui ont participé à la consultation du ministère des Finances pourraient trouver que leurs préoccupations concernant les tarifs douaniers et les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement sont tout aussi pertinentes dans cet examen plus large de la sécurité économique. [\[1\]](#)

## **Votre entreprise devrait-elle participer, et, si oui, comment?**

Affaires mondiales souligne que la sécurité économique consiste à protéger et à stabiliser l'économie contre une gamme de risques et de menaces, comme les politiques et les pratiques protectionnistes et non marchandes d'autres pays et d'autres formes de menaces ou de coercition économiques.

Pour les entreprises préoccupées par la sécurité et la résilience de leurs chaînes d'approvisionnement et de leurs marchés d'exportation, la participation à ce processus de consultation est essentielle. Les entreprises devraient également tenir compte des outils que le Canada pourrait déployer pour protéger ses intérêts en matière de sécurité économique. Par exemple, il peut être pertinent d'établir des cadres stratégiques qui

permettent de faire appliquer les lois favorisant la croissance économique tout en assurant une protection contre les pratiques déloyales, les monopoles et les défaillances du marché.

Le document de consultation demande expressément aux parties de donner leur avis sur la nécessité de tels outils supplémentaires face aux pratiques économiques nuisibles dans un environnement économique et géopolitique en constante évolution. Dans ce contexte, le gouvernement sollicite les points de vue des parties prenantes sur les avantages et les risques que représentent les mesures possibles suivantes :

1. La suspension des avantages découlant d'un accord de libre-échange en réponse à des mesures commerciales préjudiciables au Canada.
2. L'amélioration des recours commerciaux (p. ex., mesures anti-contournement et d'application de la loi) qui pourraient renforcer la protection contre les importations déloyales faisant l'objet de dumping ou de subventions injustes.
3. De nouvelles formes d'enquêtes ou d'examen nécessaires pour atteindre les objectifs de résilience économique.
4. Le renforcement des chaînes d'approvisionnement par des mesures stratégiques visant des secteurs critiques ou stratégiques, notamment la limitation de l'approvisionnement de ces produits auprès d'entités qui présentent des risques pour les intérêts essentiels du Canada en matière de sécurité économique.
5. L'élargissement des incitatifs et des crédits d'impôt canadiens.
6. Des contrôles commerciaux, y compris les changements apportés à la *Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée* et la *Liste des marchandises d'importation contrôlée*.
7. Des droits ou restrictions à l'exportation de produits dans des secteurs critiques ou stratégiques en réponse aux mesures prises par d'autres pays ou aux fins de la sécurité économique du Canada.
8. La résilience de la chaîne d'approvisionnement au moyen d'investissements dans des minéraux essentiels, notamment pour contrer la volatilité des cours et pour soutenir la diversification des chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels.

### **Considérations stratégiques sur les tarifs douaniers et le commerce**

Le gouvernement demande aux parties prenantes d'examiner les droits d'importation et les tarifs douaniers pour voir s'ils pourraient jouer un rôle dans la protection de la sécurité économique du Canada en réglementant les importations et les exportations et en protégeant les industries nationales contre la concurrence étrangère déloyale. Lorsqu'ils sont appliqués de façon stratégique à des marchandises qui sont essentielles pour la sécurité nationale, comme les technologies critiques, les matières premières essentielles ou des secteurs clés comme le secteur sidérurgique, les tarifs douaniers peuvent atténuer les effets néfastes de

pratiques commerciales déloyales dont font l'objet certaines marchandises sur les producteurs et les travailleurs canadiens. Les entreprises pourraient juger utile de déterminer si des tarifs douaniers ciblés pourraient favoriser la préservation des capacités de fabrication nationales et réduire les menaces économiques liées aux entités étrangères.

De plus, les parties prenantes devraient se demander si le maintien d'un accès libre et ouvert aux marchés internationaux au moyen de nouveaux accords bilatéraux ou plurilatéraux pourrait favoriser l'essor économique et la sécurité nationale du Canada et si les avantages existants en vertu des accords sont efficaces ou s'ils doivent être modifiés ou même suspendus.

### **Coordonnées**

Les entreprises et les parties prenantes canadiennes et mondiales sont invitées à soumettre leurs commentaires par écrit au plus tard le 23 septembre 2024. Le groupe Commerce international de McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. aide régulièrement des entreprises canadiennes et mondiales de premier plan à exprimer leurs points de vue sur les questions de sécurité économique et de sécurité nationale. Notre équipe est disponible pour vous appuyer dans ce processus de consultation.

[1] Voir le bulletin antérieur de McMillan, [Imposition de tarifs : le gouvernement du Canada lance des consultations sur les tarifs à imposer aux véhicules électriques chinois](#).

par [William Pellerin](#), [Neil Campbell](#), [Jonathan O'Hara](#), [Philip Kariam](#), [Tayler Farrell](#) et [Courtney Aucoin](#) (stagiaire en droit)

### **Mise en garde**

Le contenu du présent document ne fournit qu'un aperçu du sujet et ne saurait en aucun cas être interprété comme des conseils juridiques. Le lecteur ne doit pas se fonder uniquement sur ce document pour prendre une décision, mais devrait plutôt obtenir des conseils juridiques précis.

© McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2024